

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

COMMUNE d'AUTERIVE

Par arrêté N° 2022/12/SG en date du 29/09/2022

Le Maire d'Auterive, autorité compétente, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur les projets de modification n°2, de révisions allégées n°1, 2 et 3 et de mise en compatibilité n°1 et 2 du PLU.

A cet effet,

M. Henri GARRIGUES, retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du tribunal administratif de Toulouse ;

L'enquête se déroulera à la mairie d'Auterive (siège de l'enquête) du 24/10/2022 à 9h00 au 24/11/2022 à 12h00, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie d'Auterive : **le mardi 25/10/2022 de 9h00 à 12h00, le samedi 05/11/2022 de 10h00 à 12h00, le jeudi 17/11/2022 de 14h00 à 17h00, le mercredi 23/11/2022 de 14h00 à 17h00.**

Le public pourra prendre connaissance des dossiers soumis à enquête publique unique, incluant les projets de révisions allégées n°1, 2 et 3 et de mise en compatibilité n°1 et 2 et de modification n°2 du PLU.

Chaque projet comportera un dossier particulier, dont les objets des 6 procédures d'évolution du PLU sont les suivantes :

- La révision allégée n°1 pour la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone agricole visant la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage ;
- La révision allégée n°2 pour la création d'un STECAL en zone agricole visant la création d'un terrain familial en vue de l'accueil et la sédentarisation de gens du voyage ;
- La révision allégée n°3 pour la réalisation d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées intercommunale et d'équipements complémentaires de valorisation des boues ;
- La déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 (DPMEC n°1) ayant pour objet la création d'un pôle éducatif et sportif ;
- La déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 (DPMEC n°2) ayant pour objet la création d'un parc photovoltaïque au sol
- La modification n°2 du P.L.U.

Les différents dossiers constituant l'enquête publique unique seront à disposition du public :

- Sur le site Internet : auterive31.fr ;
- En format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Durant la période d'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;

- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Le Commissaire enquêteur Mairie d'Auterive Place du 11 novembre 1918 – 31190 AUTERIVE ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@auterive-ville.fr ;

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis à l'autorité compétente, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la mairie d'Auterive ;
- Sur le site Internet « auterive31.fr »

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera par délibération les révisions allégées n°1, 2 et 3, de mise en compatibilité n°1 et 2 et de modification n°2 du PLU éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le Maire,
René AZÉMA